

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 18 JUIN 2015, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 15 avril 2015.

Présents : Thierry BORDOT – Hervé LEROY – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Jean-Paul MILLEROT - Sabine LARUE

Raymond DUPAIN– Suzanne MATHIEU – Christelle AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Agnès LEJEUNE – Rachida LAOUFI SABER – Marie-Josèphe GALLORINI- Michel AUBRY

Jean-Yves TEXIER - Carole COURTOIS - Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Yves ROGER

Noëlle GRANDJEAN

Procurations : Michel NURDIN à Edith DOUCET

Absents : Eric DAVAL

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 21

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

#### 1 - Approbation du compte-rendu de séance du 7 AVRIL 2015

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2015.

Mme BAVARD souhaite revenir sur ses propos qu'elle a tenus au sujet de la maison de santé, à savoir « qu'elle contestera auprès des services de la Préfecture », et non qu'elle engagera un recours devant le tribunal administratif.

Monsieur le Maire met aux voix.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (5 abstentions: Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Carole COURTOIS – Jean-Yves TEXIER – Yves ROGER)

## **2 – Informations au Conseil Municipal**

1 – « Par lettre en date du 11 mai 2015, le conseil d'état, c'est à dire la plus haute juridiction de justice administrative en France, c'est à dire que ses décisions sont incontestables, m'a informé, a informé le maire de Saint loup, de sa décision concernant le recours déposé à son secrétariat en fin d'année 2014 et qui demandait l'annulation des opérations électorales de mars 2014. L'intégralité du document est disponible en mairie, sur simple demande, et sera affiché publiquement.

Après instruction et considérant

1°) la bonne application du code électoral,

2°) le premier jugement du tribunal administratif de Besançon de juin 2014 qui rejetait un premier recours

3°) l'absence d'observations de m le préfet de la haute Saône, représentant le ministère de l'intérieur,

Le Conseil d'Etat a conclu sur le bon déroulement des élections de 2014 et considère que ce recours n'était pas fondé.

Il m'appartenait ce soir par le biais du conseil municipal de communiquer cette information à l'ensemble des Lupéens.

C'est avec une grande satisfaction pour notre ville que je prends acte de cette décision de justice. En effet notre ville a besoin de toutes ses forces et de toute son énergie. Aussi j'invite chaque élus, chacun dans son rôle, à soutenir Saint Loup, et à n'avoir comme seul objectif que l'intérêt général de tous les Lupéens. »

2 – Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la démission de deux Conseillers municipaux Mr et Mme GARCIA. Ils seront remplacés par Mme Carole COURTOIS et Mr Yves ROGER.

## **3 – Règlement intérieur du Foyer Communal**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du foyer communal (document annexe). Il précise que les articles 6, 7 8 10 et 11 relatif aux formalités de réservations et au fonctionnement de la salle ont été modifiés. Cependant il précise qu'il convient de solliciter un chèque de caution de 150 € pour chaque réservation au lieu de 53 €. De plus la somme de 53 € correspondant à l'entretien général de la salle sera facturée à chaque location.

La possibilité d'instaurer une heure limite d'utilisation en raison des nuisances sonores sera examinée.

Monsieur le Maire propose d'inscrire dans la salle un numéro d'appel de dépannage pour des interventions rapide en cas de défaillance technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Foyer communal.**

#### **4 - Ouverture d'une classe à l'école du Mont-Pautet**

Le Maire informe que dans le cadre de la création d'une classe à l'école primaire du Mont-Pautet, la commune doit s'engager à mettre à disposition les locaux et les équipements nécessaires et assurer la prise en charges des frais de fonctionnement. La classe ouverte correspond au niveau CE1-CE2.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de cette nouvelle classe à l'Ecole primaire du Mont-Pautet, de mettre à disposition les locaux, et les équipements et prendre en charges les frais de fonctionnement.**

Pour information : Mr le Maire informe l'assemblée que notre commune a été la seule retenue sur le département dans le cadre de l'appel au projet national, en partenariat avec le collège, pour équiper nos écoles en matériel numérique. Trois classes par écoles se verront dotées de ces équipements. Ce projet sera pris en charge financièrement par l'état à hauteur de 80 %. Cet équipement numérique (tablettes, projecteur, logiciels...) permettra de privilégier un accompagnement personnalisé des enfants.

Ce projet permettra de démontrer une nouvelle fois la qualité des écoles primaires lupéennes ainsi que du collège de Saint-Loup.

#### **5 – Attribution de subvention ou adhésion**

**1 -** Le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2015 à l'Association CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône) de la Haute-Saône afin que la commune soit accompagnée dans sa réflexion sur les projets d'aménagement urbain, notamment au travers du projet de l'aménagement du centre ville. Le montant de l'adhésion s'élève à 600 € pour une année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer pour un coût de 600 € au CAUE.**

**2 –** Le Maire informe que l'Association ELA, sollicite une subvention de 400 € pour l'opération 'Mets tes baskets et bats la maladie » pour l'année 2015. Cette manifestation se déroulant en octobre et par manque d'information sur cette manifestation, le maire propose d'ajourner cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cet ajournement.**

**3 -** Le Maire informe qu'il convient de renouveler la convention de fourrière avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 reconductible par période de 1 an jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Maire rappelle que la CAV a confié l'exploitation et la gestion de sa compétence fourrière à L'Association Boule de Poils par le biais d'une convention de délégation de service public. La CAV sollicite une participation financière de 1€ par an et par habitant.

Devant l'augmentation importante des chats errants une campagne de stérilisation sera étudiée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la nouvelle convention et à verser une participation à hauteur de 1€ par an et par habitant à la CAV.**

## 6 – Urbanisme

### 1 - Echange de terrain avec Mr RONDOT

Afin de faciliter l'accessibilité à sa propriété rue des Jonquilles, Mr RONDOT demande à la commune d'échanger des surfaces de terrains. Mr RONDOT est propriétaire de la parcelle n° 1064 Section C de 7a 27ca. La commune est quant à elle propriétaire de la parcelle en limite de propriété référencée Section C n°1078 de 67a91.

Suite à une nouvelle identification cadastrale, Monsieur RONDOT a cédé à la commune la parcelle cadastrée section C n° 1064p de 16ca et la commune a cédé à Monsieur RONDOT la parcelle cadastrée section C n° 1078p de 59ca

Les nouvelles surfaces de terrains pour Mr RONDOT sont les suivantes 7a70ca et pour la commune 67a48ca.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux formalités d'échange des terrains auprès du service notarial de Maître HUMBERT et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

### 2- Etude préalable à l'aménagement du centre ville auprès du CAUE

Mr le Maire rappelle que la ville a engagé depuis quelques années des travaux important de réaménagement de la traversée de Saint-Loup, à savoir l'avenue Albert Thomas et l'Avenue A.Briand, place de l'église, des travaux sont programmés avenue J.Ferry, cependant la partie entre le carrefour des mondes et le grand pont reste à étudier.

Il propose de confier au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) cette étude. Le maire rappelle que cet organisme a déjà travaillé pour la ville dans le cadre du projet du carrefour des mondes notamment.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de confier l'étude de ce projet au CAUE**

## 7 – Gestion du Personnel

Mr le Maire propose de procéder à la création et à la suppression de postes suivants suite aux nominations sur le tableau d'avancement de grade et la réussite des examens professionnels.

Suppressions de postes	observations	Créations de postes	Observations
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (E. COMTE)			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (H MELLIT)		Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (H. MELLIT)	A compter du 01/11/2015
		Adjoint technique	

		principal de 2 <sup>ème</sup> classe (J. SIMON)	
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (B GUERAIN)		Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (B. GUERAIN)	A compter du 11/11/2015

Pour information, suite au départ de Mr BELLEFLEUR et afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent au service de la police municipale, il convient d'ouvrir un poste de chef de service de police municipale (catégorie B). Mr Le Maire informe de l'arrivée prochaine de Mr COQ, adjudant à la gendarmerie de Saint-Loup. Cette personne dispose de 20 ans d'expérience en gendarmerie et d'une formation de médiateur régional spécialisé dans la gestion des conflits.

Mr Le Maire informe que le successeur de Mr CHARBONNIER, Mr DIALLO prendra ses fonctions de Directeur Général des Services le 1 juillet prochain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des effectifs comme énoncé.**

## 8- Travaux

Mr Le Maire rappelle l'ouverture des plis en date du 4 mai dernier concernant les travaux de remplacement des réseaux AEP (eau potable) ET EP (eau pluviale) dans l'avenue Jules Ferry. Les services d'Ingénierie 70 ont remis le rapport d'analyse des offres.

8 entreprises ont répondu à cette consultation sous forme de procédure adaptée les sociétés BONINI, STPI, SURLEAU, DAMIOLI, PEDUZZI, BONGARZONE, EUROVIA ET ROGER MARTIN.

L'offre économiquement la plus avantageuse est la société DAMIOLI pour un coût des travaux de 218 620.00 Ht (262 344.00 TTC).

Le Maire explique que la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux qui se déroulera cet automne concerne l'eau potable ensuite la 2<sup>ème</sup> tranche concernant l'aménagement de sécurité dont l'organisation des emplacements parking sera réalisée au printemps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme l'entreprise DAMIOLI, attributaire du marché et autoriser le Maire à signer le marché correspondant.**

Pour information, Mr Le Maire annonce que les services d'Ingénierie 70 sont chargés du dossier de la rue du Closey. L'appel d'offre devrait se dérouler cet été. La 1<sup>ère</sup> phase de travaux concernerait l'intersection de L'avenue Christiane Jansen jusqu'au fonds de la rue du Closey sachant que l'ensemble de cette rue n'est pas entièrement raccordée au réseau d'assainissement. La 2<sup>ème</sup> tranche débiterait fin d'année 2016, début 2017, au niveau des rues perpendiculaires à la rue du Closey. La 3<sup>ème</sup> phase de travaux serait l'aménagement de sécurité qui sera examiné attentivement avec les riverains et en considérant le retour d'expérience des aménagements déjà réalisés (sens interdit...).

## 9- Demande de subventions

1 - Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat pour l'acquisition de gilets pare-balle pour équiper à sa demande la police municipale dans l'exercice de certaines de ses fonctions. Cette subvention sera à hauteur de 80 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à solliciter cette subvention.**

2 - Dans le cadre d'aménagement de sécurité prévus avenue d'Augrogne, visant notamment à réduire la vitesse automobile, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès du Conseil Général.**

3 - Le Maire rappelle que des travaux de voirie vont être réalisés rue d'Avignon dont de la pose de bordure de trottoirs. Ces travaux permettront de résoudre le problème d'eau pluviale à hauteur de l'intersection avec l'avenue Michel Leroy. La commune pourra bénéficier d'une subvention de 12€ le mètre linéaire pour la pose de ces bordures de trottoirs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour demander une subvention pour la pose des bordures de trottoirs rue d'Avignon.**

4 - Le Maire rappelle que les établissements communaux recevant du public doivent être équipés de défibrillateurs. Il propose d'acquérir trois défibrillateurs. Les bâtiments concernés seront les suivants : stade municipal, foyer communal et gymnase. Il convient de solliciter la subvention la plus élevée auprès des services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention pour l'acquisition des défibrillateurs auprès des services de la DDJS.**

5- Le Maire rappelle l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école du Mont-Pautet pour la rentrée de septembre 2015. Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental relative à l'acquisition de matériel et mobilier spécifique à la nouvelle classe. Cette subvention pourrait s'élever à hauteur de 35% plafonné à 14 000.00 € de dépenses HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès des services du Conseil Général.**

## **10- Décisions budgétaires**

1- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de régulariser une annulation d'un titre émis à tort sur l'exercice 2014, il convient de modifier le budget primitif comme suite :

- Fonctionnement dépenses article 673 titres annulés sur exercices antérieurs  
+700.00 €

- Fonctionnement dépenses article 6132 locations immobilières : - 700.00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de modifier le budget primitif de la commune comme énoncé.**

- 2- Le Maire informe qu'il convient de modifier le budget primitif 2015 du service de l'eau comme suite :

Fonctionnement recettes

- *Article 002* Résultat de fonctionnement reporté : - 2722.00 €
- *Article 757* Redevances versées par les fermiers et concessionnaires : + 2722.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le budget primitif du service de l'eau comme énoncé.**

- 3- Le Maire informe qu'il convient de modifier le budget primitif du service de l'assainissement 2015 comme suite :

Fonctionnement recettes :

- *Article 002* Résultat de fonctionnement reporté : - 19 915.00 €
- *Article 757* redevances versées par les fermiers et concessionnaires : + 19 915.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le budget primitif du service de l'assainissement comme énoncé.**

*Mme LARUE ET SABER-LAOUFI (donne procuration à Marie-Jo Gallorini) quitte la séance à 9h45.*

## **11- Informations et accueil du touristique**

Pour favoriser le développement du Conservatoire du Meuble et du siège et afin de l'inscrire dans les thèmes touristiques des Vosges du Sud et ainsi de développer ce projet avec les partenaires déjà existants (Luxeuil-les-Bains, Fougerolles, Destination70, comité régional, fédération nationale des OT...), le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération d'intention de créer un office du tourisme. Les statuts et les modalités de fonctionnement et de gestion seront étudiés et définis à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un office du tourisme municipal.**

Mme BAVARD, COURTOIS, MAFIOLY et Mrs TEXIER et ROGER ne prennent pas part au vote.

## **12- Forêt communale**

Mr DUPAIN, conseiller délégué à la forêt, informe qu'un propriétaire forestier a sollicité une autorisation de passage temporaire dans notre forêt communale pour la période du 1 février

au 1 juillet 2015. Il empruntera les pistes de vidange de la parcelle 68 sur une longueur de 900 mètres équipé d'un tracteur attelé afin de vidanger 20m3 de frêne.

La personne devra régler la somme de 10 Euros au Receveur Municipal correspondant à une redevance de 0.5 € par m3 de bois évacués, ainsi que la somme de 20 € HT correspondant au frais de dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'autorisation de passage temporaire dans notre forêt communale.**

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Edith DOUCET



\*\*\*